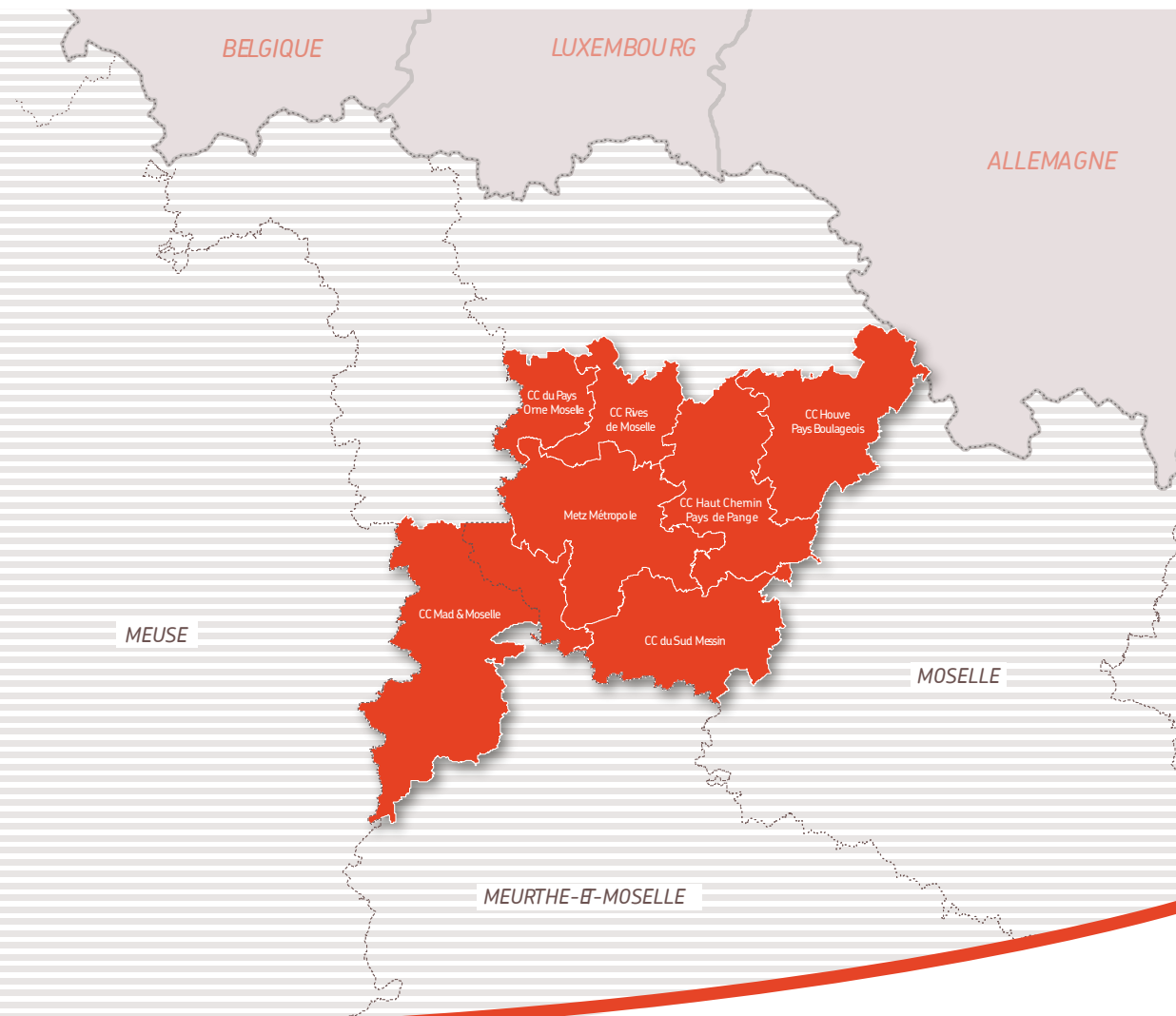


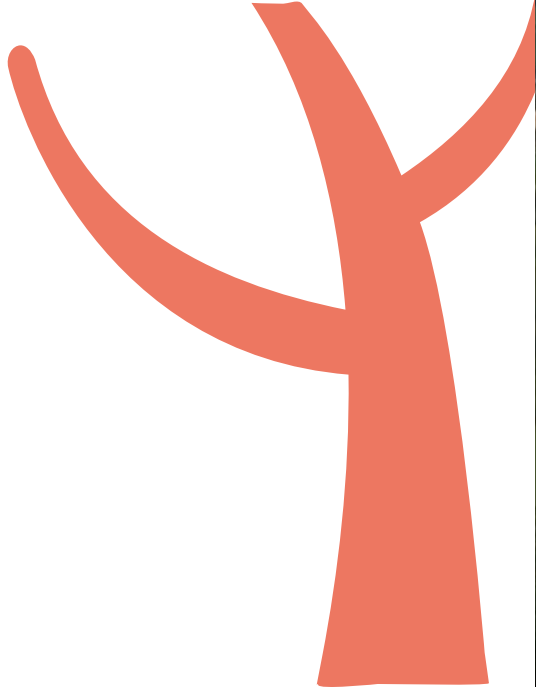
RAPPORT D'ACTIVITES

2020



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
LE SYNDICAT MIXTE EN MOUVEMENT	6
UN INVARIANT : LE SUIVI DES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME	10
RÉVISION DU SCOTAM & ÉLABORATION DU DAAC	12
PLAN PAYSAGES : DE L'ÉTUDE À LA MISE EN OEUVRE	14
NOUVEAU SCOT, NOUVELLE IMAGE	16
RENFORCER LE RESEAU D'ACTEURS	18
LES DELIBERATIONS 2020	20
LES COMMISSIONS CDU, CAO ET PLAN PAYSAGES	22
LE BUDGET 2020	23
PERSPECTIVES 2021	25





LE MOT DU PRÉSIDENT



2020 Les transitions s'accélèrent

Chaque crise constitue une opportunité pour remettre en cause ce que nous tenons pour indéfectible. Revoir nos vérités, faire preuve de courage, prendre des décisions fortes et agir en conséquence : la crise constitue un véritable levier de transition. C'est dans cet état d'esprit que le Syndicat mixte du SCoTAM a parcouru l'année 2020. Dense en activités, elle a nécessité une forte mobilisation des élus et un investissement conséquent de l'équipe administrative et technique.

Outre la gestion de la crise sanitaire, trois démarches de transition sont notamment à souligner :

+ SCoT : de l'arrêt à l'enquête

Après une longue phase de concertation préalable, le projet de SCoTAM II arrêté a été soumis à l'examen des partenaires et du public. Près de 200 remarques ont été recueillies autour de ce projet stratégique. Etape vers un objectif européen 2050 de développement prospère, moderne, compétitif et neutre pour le climat, il a reçu un avis favorable de la commission d'enquête.

+ Paysages : du Plan aux Actions

La démarche d'élaboration du Plan Paysages d'échelle SCoT s'est achevée en juin 2020, après deux années d'intenses réflexions, ateliers, arpentages et autres rendez-vous de travail convivial. Le second semestre 2020 a permis d'engager la mise en œuvre du Programme d'actions. Pédagogique et illustré, l'ouvrage Plan Paysages est disponible en version papier ou téléchargeable sur notre site web www.scotam.fr

+ Syndicat mixte : d'une équipe à l'autre

L'année 2020 a été marquée par l'installation de la nouvelle assemblée élue. Après une période de report, les élections ont permis de désigner les membres 2021-2026 du Comité syndical, du Bureau et des commissions de travail. L'équipe technique a également évolué avec 3 grands changements sur les 6 postes que compte le Syndicat Mixte. Ces renouvellements ancrent ainsi un peu plus le Syndicat mixte dans les transitions.

Je tiens à vous remercier vivement pour votre confiance renouvelée, pour votre participation à nos activités 2020, davantage détaillées ci-après, et pour les capacités d'adaptation dont chacun a fait preuve.

Henri HASSER
Président

LE SYNDICAT MIXTE EN MOUVEMENT

RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Ils ont constitué l'assemblée jusqu'au 23 septembre 2020 et contribué aux travaux du Syndicat Mixte ...



Membres titulaires :

1. Madame Béatrice AGAMENNONE
2. Monsieur Jean BAUCHEZ
3. Monsieur Daniel BAUDOÛIN
4. Monsieur Guy BERGE
5. Monsieur Patrice BOURCET
6. Monsieur Guy CAMBIANICA
7. Monsieur René DARBOIS
8. Monsieur Daniel DEFAUX
9. Monsieur Dominique GROS
10. Monsieur François GROSIDIER
11. Monsieur Henri HASSER
12. Monsieur Fabrice HERDE
13. Monsieur Thierry HORY
14. Monsieur Pascal HUBER
15. Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN
16. Monsieur Sébastien KOENIG
17. Monsieur Gilbert KRAUSENER
18. Monsieur Jean-Yves LE BER
19. Monsieur Richard LIOGER
20. Monsieur Jean-François LOSCH
21. Madame Arlette MATHIAS
22. Monsieur Roger PEULTIER
23. Madame Patricia SALLUSTI
24. Monsieur Jean-François SCHMITT
25. Monsieur Stanislas SMIAROWSKI
26. Monsieur Joël STROZYNA
27. Monsieur Michel TORLOTING
28. Monsieur Bruno VALDEVIT
29. Monsieur Lucien VETSCH
30. Madame Marilyn WEBERT

Membres suppléants :

1. Monsieur Jean-Marc ROSIER
2. Monsieur Patrick GRIVEL
3. Monsieur Bertrand DUVAL
4. Monsieur Jean-Louis BALLARINI
5. Monsieur Alain CHAPELAIN
6. Madame Huguette FOULIGNY
7. Monsieur Michel TOURNAIRE
8. Madame Martine MICHEL
9. Monsieur Frédéric NAVROT
10. Monsieur Jean-Claude WALTER
11. Madame Claudie FUZEWSKI
12. Madame Isabella DE SIMONE
13. Madame Odile JACOB-VARLET
14. Monsieur Bernard ECKSTEIN
15. Monsieur Michel LISSMANN
16. Madame Danielle BORI
17. Madame Yolande VON HOF
18. Monsieur Claude LANG
19. Madame Jocelyne KOLODZIEJ
20. Monsieur Walter KURTZMANN
21. Madame Myriam SAGRAFENA
22. Madame Agnès MIGAUD
23. Madame Margaud ANTOINE FABRY
24. Madame Doan TRAN
25. Madame Nadia SEGHIR
26. Monsieur Michel BEGUINOT
27. Madame Selima SAADI
28. Monsieur François CARPENTIER
29. Monsieur Jean-Louis MICHELOT
30. Madame Isabelle KAUCIC



Membres titulaires :

1. Monsieur Jean CANTELE
2. Monsieur Luc CORRADI
3. Monsieur René DROUIN
4. Monsieur Lionel FOURNIER
5. Monsieur Vincent MATELIC
6. Monsieur Eric MUNIER
7. Monsieur Roger WATRIN



1. Madame Christiane MULLER
2. Monsieur Pascal RAPP
3. Monsieur Philippe SCHUTZ
4. Monsieur Jean-Victor STARCK
5. Madame Georgette STEINMETZ



1. Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER
2. Monsieur Frédéric GANSONATRAVANE
3. Monsieur François HENOT

Membres suppléants :

1. Monsieur Marcel HALTER
2. Monsieur Roger TIRLICIEN
3. Monsieur Jean-Luc FAVIER
4. Monsieur Michel HENRY
5. Monsieur Stéphane BOLTZ
6. Monsieur Jean Marie PELIZZA



Membres titulaires :

1. Monsieur Patrick ABATE
2. Monsieur Julien FREYBURGER
3. Monsieur Marcel JACQUES
4. Monsieur Jean-Claude MAHLER
5. Monsieur Henri OCTAVE
6. Monsieur Rémy SADOCCO
7. Monsieur Philippe WAGNER



1. Monsieur Denis BLOUET
2. Monsieur Patrick BOLAY
3. Monsieur Michel COULETTE
4. Monsieur Jean-Pierre DAVID
5. Monsieur Gilles SOULIER



1. Monsieur Etienne LOGNON
2. Monsieur Christian PETIT
3. Monsieur Joël SIMON

Membres suppléants :

1. Madame Ghislaine MELON
2. Monsieur Claude PETITGAND
3. Madame Catherine LAPOIRIE
4. Monsieur Roger TUSCH
5. Monsieur Jean Paul VETZEL
6. Monsieur Michel HOZE
7. Monsieur René GIRARD

1. Madame Stéphanie JACQUEMOT
2. Monsieur Frédéric LEVEE
3. Monsieur Gérard ANDRE
4. Madame Yvette TELLIER-ROSMAN
5. Monsieur Jacques PERANTONI

1. Monsieur Eric GULINO
2. Monsieur Roland CHLOUP
3. Monsieur Didier SCHRECKLINGER



Membres titulaires :

1. Monsieur François GROSIDIER
2. Monsieur Jean-Luc BOHL
3. Monsieur Henri HASSER
4. Monsieur Thierry HORY
5. Madame Béatrice AGAMENNONE
6. Monsieur Jean BAUCHEZ
7. Monsieur Daniel DEFAUX
8. Monsieur Roger PEULTIER
9. Madame Anne FRITSCH RENARD
10. Monsieur Philippe GLESER
11. Madame Marilyn WEBERT
12. Monsieur Manuel BROCARD
13. Monsieur Patrick GRIVEL
14. Monsieur Stanislas SMIAROWSKI
15. Monsieur Laurent DAP
16. Monsieur Daniel BAUDOÛIN
17. Monsieur Jean-François LOSCH
18. Monsieur Michel TORLOTING
19. Monsieur Pascal HUBER
20. Monsieur Frédéric NAVROT
21. Madame Amandine LAVEAUZIMMERLE
22. Madame Claire ANCEL
23. Madame Anne DAUSSAN-WEIZMAN
24. Monsieur Jean-Marie NICOLAS
25. Monsieur Blaise TAFFNER
26. Monsieur Erfane CHOUIKHA
27. Monsieur Xavier BOUVET
28. Monsieur Jérémie ROQUES
29. Madame Marina VERRONEAU
30. Madame Sylvie ROUX

Membres suppléants :

1. Monsieur François CARPENTIER
2. Madame Frédérique LOGIN
3. Madame Nathalie SPORMEYEUR
4. Monsieur Bertrand DUVAL
5. Monsieur François HENRION
6. Monsieur Jean-Louis BALLARINI
7. Monsieur Pierre BAUDRIN
8. Monsieur Jean COMBELLES
9. Monsieur Vincent DIEUDONNE
10. Madame Martine MICHEL
11. Monsieur Antoine DORR
12. Monsieur Michel DUMONT
13. Monsieur Pierre FACHOT
14. Monsieur Walter KURTZMANN
15. Madame Armelle HUET
16. Madame Anne-Marie LINDEN
17. Monsieur Philippe MANZANO
18. Monsieur Pierre MUEL
19. Monsieur Dominique STREBLY
20. Monsieur Claude VALENTIN
21. Monsieur Jean-Claude WALTER
22. Monsieur Bernard STAUDT
23. Monsieur Ferit BURHAN
24. Monsieur Michel VORMS
25. Madame Corinne FRIOT
26. Madame Yvette MASSON-FRANZIL
27. Madame Laurence MOLE-TERVER
28. Madame Pauline SCHLOSSER
29. Madame Danielle BORI
30. Monsieur Denis MARCHETTI



Membres titulaires :

1. Monsieur Lionel FOURNIER
2. Madame Sylvie LAMARQUE
3. Monsieur Yves MULLER
4. Monsieur Franck ROVIERO
5. Monsieur Luc CORRADI
6. Monsieur Eric MUNIER
7. Madame Sophie VANNI



1. Monsieur Philippe SCHUTZ
2. Monsieur Franck ROGOVITZ
3. Madame Ginette MAGRAS
4. Monsieur André ISLER
5. Monsieur Emmanuel MICHEL



1. Madame Brigitte TORLOTING
2. Monsieur Victorien NICOLAS
3. Monsieur Patrick ANGELAUD

Membres suppléants :

1. Monsieur Roger TIRLICIEN
2. Monsieur Jean-Luc FAVIER
3. Monsieur René HEISER
4. Monsieur Vincent MATELIC
5. Monsieur Christian SCHWEIZER
6. Monsieur Stéphane BOLTZ
7. Monsieur Charles RISSER

1. Monsieur Patrick PIERRE
2. Monsieur Thierry UJMA
3. Monsieur François BIR
4. Monsieur Gabriel CONTELLY
5. Monsieur Vincent CRAUSER

1. Monsieur Jean-Marc SAUTREAU
2. Monsieur François HENOT
3. Monsieur Stéphane NICOLAS



Membres titulaires :

1. Monsieur Laurent ERNST
2. Monsieur Henri OCTAVE
3. Madame Fatima TERKI-FEKIER
4. Monsieur Julien FREYBURGER
5. Monsieur Patrick ABATE
6. Monsieur Rémy SADOCCO
7. Monsieur Pascal GANDOIN



1. Monsieur Denis BLOUET
2. Monsieur Nicolas SIBILLE
3. Monsieur Gérard ANDRE
4. Madame Stéphanie JACQUEMOT
5. Madame Marine SAS-BARONDEAU



1. Monsieur Eric GULINO
2. Monsieur André HOUPERT
3. Monsieur Etienne LOGNON

Membres suppléants :

1. Monsieur Bernard DAUBER
2. Monsieur Philippe POLLO
3. Monsieur Bernard SERIS
4. Monsieur Daniel WILLAUME
5. Monsieur Laurent ARNOUX
6. Madame Martine MARTIN
7. Monsieur Maurice LEONARD

1. Monsieur Gilles SOULIER
2. Monsieur Patrick MATHION
3. Monsieur Marcel SPENDOLINI
4. Madame Colette KLAG
5. Madame Céline REIN

66%

c'est la part de nouveaux délégués SCoT installés le 23 septembre lors du renouvellement de l'Assemblée.

UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR L'ÉQUIPE SCOT

En parallèle du renouvellement de l'assemblée délibérante du Syndicat mixte, c'est une refonte en profondeur qui s'est opérée en 2020 : renouvellement de la moitié de l'équipe administrative et technique, changement de locaux, nouvelles manières de travailler, etc.

Recrutements, mutations, départ en congés maternité, l'équipe du Syndicat mixte s'est profondément remaniée avec notamment :

- L'arrivée de Marie MULLER, Animatrice Plan Paysages et Réseau TransitionS, faisant suite à l'aboutissement de l'étude Plan Paysages.
- L'arrivée d'Emmanuel AMI, Chargé de mission Urbanisme - Habitat - Mobilité, prenant le relais de Jean-Daniel HEUZE.
- La nomination de Béatrice GILET, succédant à Angélique HARMAND sur le poste de DGS.

En parallèle, les travaux en matière de Ressources Humaines suite à la prise d'autonomie du Syndicat mixte dans ce domaine fin 2019 se sont poursuivis. La mise en place des protocoles Covid, format 1 puis format 2, a également constitué une transition notable.

Marie MULLER
Animatrice Plan Paysages
et Réseau TransitionS

Julien MARCHETTI
Directeur des Ressources
humaines

Béatrice GILET
Directrice Générale des
Services

Kamel BAHRI
Chargé de gestion
administrative et
financière



Emmanuel AMI
Chargé de mission
Urbanisme - Habitat - Mobilité

Fatiha El Houda DRICI
Chargée de mission communication
et concertation

RESPECT
TRAVAIL COLLABORATIF
QUALITÉ
Responsabilité
AMÉLIORATION CONTINUE
IMPLICATION
ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

... une équipe investie au service des transitions

Depuis le 20 novembre 2020, l'équipe du Syndicat Mixte du SCoTAM vous accueille au :

14 rue de la Mouée

57070 METZ ACTIPOLE



UN INVARIANT : LE SUIVI DES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

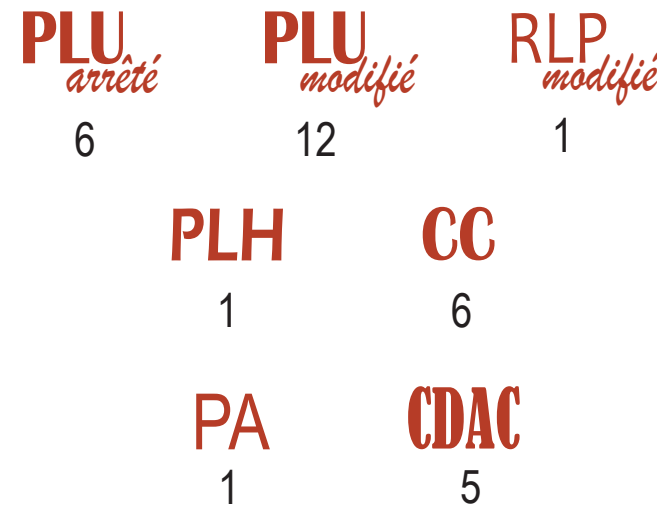
DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX ...

Une trentaine de dossiers d'urbanisme et de planification suivis !

Le Syndicat mixte s'assure de la bonne traduction des orientations du SCoTAM dans les documents d'urbanisme et les politiques d'habitat et de déplacements portés par les intercommunalités et les communes du territoire du SCoT.

Il œuvre également à la déclinaison des orientations du SCoTAM dans les projets artisanaux et commerciaux lors des réunions CDAC notamment.

Les avis rendus :



Les démarches suivies :



ABCDAIRE DES ACRONYMES URBANISTIQUES	
PLU / PLUI Plan Local d'Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Commission CDU La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme (CDU) est composée d'élus représentant les 7 intercommunalités du territoire du SCoTAM. Elle est sollicitée pour apprécier la compatibilité des projets de PLU au regard des orientations du SCoTAM. Elle propose les avis qui sont soumis au Comité syndical ou au Bureau du SCoT. Elle s'est réunie à 2 reprises en 2020.
CC Carte communale	
RLP Règlement Local de Publicité	
PA Permis d'aménager	CDAC La Commission Départementale d'Aménagement Commercial statue sur les projets d'implantation ou d'extension de commerces dont la surface de vente est supérieure à 1 000 m² et sur les magasins «drive» isolés. La composition de la CDAC est fixée par Arrêté Préfectoral. Le Président du Syndicat mixte du SCoT y siège de droit et son avis est motivé au regard des orientations du SCoTAM.
PLH Programme Local de l'Habitat	

... A L'ÉCHELLE SUPRA-SCOT

Le Syndicat mixte suit l'élaboration et la révision de nombreux documents et projet dont l'étendue dépasse celle de notre territoire mais qui ont ou auront des répercussions sur nos modes de vie et nos projets. Certains d'entre eux tissent les grandes lignes et les futurs objectifs avec lesquels le Schéma de Cohérence Territoriale doit être rendu compatible.

Zoom sur le SDAGE et le PGRI

Le Syndicat mixte a été associé aux travaux de mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) menés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) pour la période 2022-2027.

Ces travaux ont débuté en 2019.

Une large consultation est programmée en 2021, elle durera 6 mois pour le public, 4 mois pour les parties prenantes et 2 mois pour les États voisins. Le Syndicat mixte sera ainsi invité à délibérer sur les projets mis en consultation.

L'adoption de ces projets est prévue en mars 2022



RÉVISION DU SCoTAM & ÉLABORATION DU DAAC

RÉVISION DU SCOTAM : DE L'ARRÊT À L'ENQUÊTE

Les travaux de révision du SCoTAM et d'élaboration du DAAC sont menés en partenariat avec l'AGURAM dans le cadre du programme partenarial avec le Syndicat mixte.

Suite à l'arrêt du projet de SCoTAM II le 12/12/2019, les travaux liés à la révision du SCoTAM se sont poursuivis en 2020 avec notamment :

LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Date : du 26 février 2020 au 08 septembre 2020

Public concerné : EPCI, DDT, CDPENAF 57 et 54, Chambre d'agriculture 57 et 54, Région, PnrL, etc.

Objectifs : Recueillir les avis des institutions

Les temps forts :

- Présentation du projet de SCoTAM devant les Commissions Départementales pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de Moselle et de Meurthe-et-Moselle (CDPENAF 57 et CDPENAF 54),
- Échanges avec les services de l'État sur l'avis du Préfet et de l'Autorité environnementale,
- Interventions auprès de collectivités suite à leur sollicitation,

A l'issue de cette consultation, le Syndicat mixte a reçu 16 avis :

- 9 avis favorables avec réserves ;
- 5 avis favorables sans réserves ;
- 1 avis simple ;
- 1 avis non sollicité.

Comprenant :

39 réserves **97** observations **25** recommandations

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Date : du 26 octobre au 27 novembre 2020

Public concerné : Grand public

Objectifs : Recueillir les avis de tous

3 Commissaires enquêteurs **16** Permanences (Sièges du SCoTAM, des EPCI et Metz) **32** Remarques

5 Visites **1 161** Consultations numériques **2** Courriers au Président du Syndicat mixte

Les temps forts :

- Organisation du déroulement de l'enquête publique : saisine du Tribunal administratif, organisation des permanences, réalisation de l'arrêté de mise à enquête et des affichages, liens avec les EPCI et les communes pour s'assurer du bon déroulement de l'enquête et des permanences, insertion dans les annonces légales et diffusion dans la presse locale, etc,
- Présentation du projet de SCoTAM à la Commission d'enquête publique,
- Mise à disposition d'un registre numérique qui a rendu possible la réalisation d'une enquête publique dématérialisée complémentaire à l'enquête classique et permis de toucher un plus large public.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête a également fait part de ses questions au Syndicat mixte dans le cadre de la rédaction de son procès-verbal de synthèse.

Au total, près de 200 remarques ont été recueillies à l'issue des périodes de consultations. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'une analyse et d'une réponse circonstanciée, inscrites dans deux mémoires en réponses. Lesquels intègrent également des propositions de modifications à apporter au dossier de SCoTAM arrêté dans la perspective de son approbation.

La commission d'enquête a rendu son rapport le 28 décembre 2020. Elle y souligne l'approche pédagogique menée par le Syndicat mixte, l'excellence de ses relations avec tous les représentants de l'équipe SCoT et leur grande réactivité, la qualité du dossier mis à disposition du public et la structuration soignée du projet. Lequel est soucieux de l'intérêt général et de l'environnement et conforme aux attendus d'un SCoT.

La commission d'enquête a ainsi formulé un avis favorable sur le projet de révision du SCoTAM, sous réserve d'appliquer l'ensemble des modifications envisagées dans les mémoires en réponses.

ELABORATION DU DAAC

Parallèlement à la finalisation de la procédure de révision, le Syndicat mixte du SCoTAM s'est engagé dans l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Les premiers travaux entrepris en cette année 2020 ont été le cadrage et la préparation des travaux d'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

C'est quoi le DAAC ?

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial est une annexe du DOO du SCoT. Il vise à déterminer les conditions d'implantations des équipements commerciaux, tant dans les zones périphériques que dans les centralités urbaines.



PLAN PAYSAGES : DE L'ÉTUDE À LA MISE EN OEUVRE

La démarche d'élaboration du Plan Paysages à l'échelle du SCoTAM, engagée en 2018, s'est achevée en juin 2020 après 2 années d'intenses réflexions, ateliers, arpentages, etc. La publication de l'ouvrage Plan Paysages recensant tout un panel d'actions à mener sur notre territoire a marqué le début de la mise en œuvre du programme d'action :

Il est divisé en 11 livrets thématiques à explorer au fil des projets :

- >> Introduction
- >> L'eau : un atout pour aménager l'espace public, une ressource à préserver
- >> L'arbre, un atout pour aménager l'espace public autrement, un atout aussi dans les champs
- >> Vous avez dit «démarche paysagère» ?
- >> Ménager les entrées de villes et de villages
- >> Recomposer l'espace pour réduire l'emprise de la voiture
- >> Valoriser les pépites : révéler et gérer sur le long terme
- >> Révéler l'esprit des lieux : de l'ordinaire au récit
- >> La forêt for rêver
- >> Faire de la fiche un lieu accueillant
- >> Mettre en oeuvre le Plan Paysages

A une autre échelle, le Plan Paysages du SCoTAM vient s'articuler avec le Plan Paysages des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad et le Plan Paysages entrepris par Metz Métropole. Un COPIL (06/02/2020) commun achevant le travail à l'échelle SCoT et débutant le travail à l'échelle de 13 communes de Metz Métropole a permis d'assurer une complémentarité entre les deux études et ainsi éviter toute redondance.

>> Distribution de l'ouvrage «Plan Paysages»

155

C'est le nombre d'exemplaires de l'ouvrage Plan Paysages, édités durant l'été, et qui ont déjà été distribués en 2020, principalement aux membres du Comité syndical, EPCI membres du SCoT et leur référent technique, mais également auprès des partenaires du Syndicat mixte lors de nos rencontres. 34 communes ont également déjà reçu l'ouvrage, la distribution doit se poursuivre au grès de nos rencontres avec l'objectif de doter chaque territoire de cette publication.

>> Création d'une Commission de Suivi du Plan Paysages

La commission est composée d'un élu Ambassadeur du Plan Paysages ainsi qu'un technicien territorial pour chacun des 7 EPCI. Elle a été établie en Comité syndical le 15 octobre 2020 et a pour but, au sein du SCoTAM de :

- représenter chaque EPCI et ses particularités
- planifier les actions à venir
- préparer les différents événements (visites, séminaires, ...)
- suivre les actions passées et en cours
- constituer un lieu d'échange et aborder les problématiques rencontrés sur les territoires

En parallèle, la commission permettra, au sein des EPCI de :

- faire le lien
- véhiculer les dynamiques paysagères en cours
- mobiliser autour des appels à projet et autres actions du SCoTAM

>> Lancement d'un premier Appel à projets «Cours d'école : Cassons la croûte» : pour des projets transversaux qui dépassent les limites des écoles

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Paysages, cet Appel à projet s'appuie sur la fiche-action n°2, identifiant une sous-action «Planter les cours d'école !». Le but de cette action : construire une réflexion commune autour du rôle de la cour d'école tant d'un point de vue sociologique qu'écologique et climatique. Libéré de sa croûte, l'espace pourra être le support à de nouveaux usages : biodiversité, infiltration des eaux pluviales, actions pédagogiques... En partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les écoles suivies en 2021 bénéficieront d'un appui technique et financier pour transformer leur cour.

Fin décembre, 20 établissements se portaient candidats pour transformer leur cour d'école.



>> Création d'un partenariat avec l'EPLFPA de Courcelles-Chaussy : Expérimentons l'agroforesterie sur notre territoire.

En décembre 2020, un dialogue entrepris depuis septembre a pu aboutir à un partenariat avec le Lycée agricole de Courcelles-Chaussy. Cette action entre dans les actions identifiées par le Plan Paysages (fiche action n°2 : Expérimenter l'agroforesterie).

Ce partenariat a pour but de tester de nouveaux systèmes agricoles en intégrant l'arbre au cœur de l'exploitation. Cette expérimentation, incluant l'ensemble des apprenants vise à les former non plus à une agriculture conventionnelle mais bien à des systèmes alternatifs, plus résilients face aux changements climatiques. Elle permettra de donner des armes aux futurs agriculteurs mais également de constituer un site pilote ouvert aux agriculteurs qui se questionnent sur l'avenir de leur exploitation pour construire des solutions adaptées au territoire.

Le SCoTAM assurera dans ce partenariat la sensibilisation des apprenants aux thématiques du paysage et de la connaissance du territoire. Il animera également à destination des élus et des agriculteurs des actions de communication afin de s'assurer du rayonnement territorial des tests initiés sur les parcelles du Lycée agricole.



NOUVEAU SCoT, NOUVELLE IMAGE

DE LA MODERNISATION DU LOGO ...

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale est l'occasion de moderniser le logo et la charte graphique du Syndicat Mixte.

Le logo et la charte graphique conservent la symbolique précédente et ses couleurs jaune, orange et marron mais apparaît sous une forme plus épurée.

... A LA REFONTE DU SITE INTERNET

Afin de moderniser l'interface mais aussi de la rendre plus adaptée aux enjeux du SCoTAM, le Syndicat mixte a lancé un appel d'offre pour la refonte du site internet.

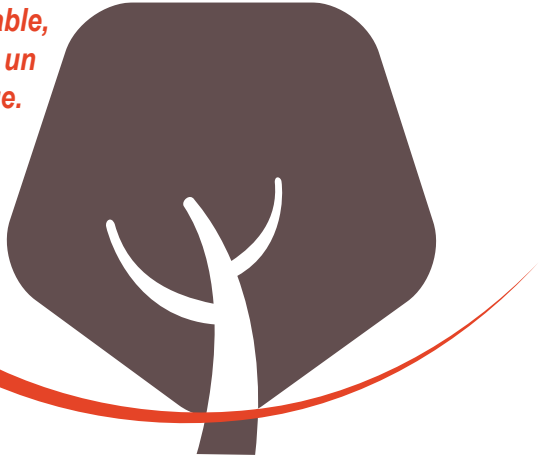
Rendez-vous en 2021 pour l'attribution du marché et la conception du nouveau site.

“ **Le territoire est symbolisé par le pentagone marron : forme idéalisée du territoire physique. Il compose le feuillage de l'arbre qui possède une double symbolique :**

- * la démarche de développement durable,**
- * l'aspect humain représenté par un tronc stylisé en forme de personnage.**

L'humain est intégré à la composition (concertation), il est situé au centre de la composition car il est au coeur des préoccupations. Il est puissant et tourné vers l'avenir.

”



CRÉATION DE LA LETTRE PLAN PAYSAGES, NOUVELLE COMMUNICATION DU SCoTAM

Une nouveauté en 2020, la lettre Plan Paysages en version digitale a été mise en route, véritable continuité de l'étude entreprise. Le premier numéro, sur le thème de l'arbre a été publié en juin 2020.

D'autres numéros sont à paraître et résumeront les grands objectifs de chaque livret thématique de l'ouvrage Plan Paysages.



RENFORCER LE RÉSEAU D'ACTEURS

Les travaux Supra-SCoT :



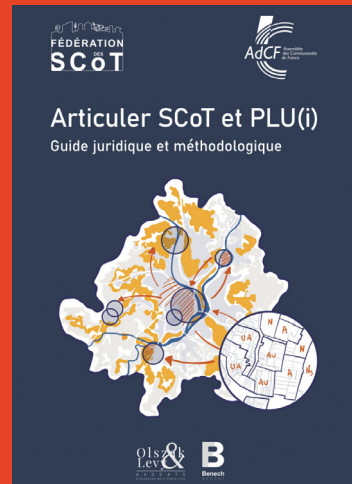
Le Syndicat mixte est investi dans les travaux de la Fédération nationale des SCoT.

M. HASSER est membre du Conseil d'administration.

Mme. GILET est membre du Club Technique.

L'année 2020 a permis les actions suivantes :

- Contributions aux réflexions et travaux de la Fédération Nationale des SCoT (FédéSCoT) ;
- Participation à la rencontre régionale Grand-Est Bourgogne Franche Comté le 14 janvier 2020 à Nancy autour de la thématique du foncier ;
- Cession gracieuse du site web des RNS 2019 à la Fédération. En tant que précédent organisateur, le Syndicat mixte a participé au Comité d'organisation des RNS 2020. Lesquelles ont finalement été annulées au regard du contexte sanitaire ;
- Diffusion de 4 petits films créés par la Fédération autour du SCoT et du rôle des élus.
- Publication du guide SCoT et PLUi ;



Les travaux InterSCoT :



En janvier 2020, l'InterSCoT du Sillon Lorrain a validé son programme de travail relatif aux enjeux de la mobilité en lien avec l'aménagement du territoire dans 5 SCoT : Agglomération Thionilloise, Agglomération Messine, Nord Meurthe-et-Mosellan, Multipole Nancy Sud Lorraine et Vosges centrales.

En partenariat avec les 3 agences d'urbanisme œuvrant sur son territoire (AGAPE, AGURAM, SCALEN), il s'est ensuite réuni à plusieurs reprises, en format technique et en format politique, afin de mettre en œuvre ce programme.

Objectifs :

- Comprendre comment les 5 SCoT traitent les questions de mobilité et leur influence sur la coordination des politiques d'urbanisme et de transports-mobilités ;
- Renforcer la culture commune sur les mutations à l'œuvre dans les pratiques de mobilité quotidienne pour maîtriser leurs conséquences en termes d'aménagement du territoire ;
- Consolider les liens entre les élus des SCoT du Sillon lorrain, repérer les enjeux communs qui pourraient être travaillés conjointement ;
- Alimenter et se nourrir de la réflexion du Grenelle lorrain des mobilités et du travail de définition des bassins de mobilités (LOM) avec une focale «aménagement du territoire».

Les travaux intra-SCoT



Réseau TransitionS : Poursuivre la dynamique engagée au RNS 2019

Composés de chargés de mission de chaque EPCI ainsi que du Syndicat mixte, le réseau s'est réuni à plusieurs reprises afin de construire des habitudes de travail et de partager les expériences.

>> 3e rencontre du réseau (3 mars 2020)

Afin de poursuivre les travaux de construction du réseau, les EPCI et le SCoTAM se sont retrouvés autour de la question de la gouvernance et du portage politique de la transition.

«Partager le besoin de cheminer ensemble vers la transition écologique : se questionner, se former, partager, mutualiser, travailler ensemble autour de grandes thématiques...»

>> 4e rencontre (29 juin 2020)

«Comment faire prendre conscience des enjeux et des moyens d'agir liés aux transitions en ce début de mandat et créer du lien entre les élus des 7 intercommunalités ? »

Le réseau a travaillé à l'organisation de deux événements qui pourraient se tenir en 2021 :

- un atelier transition à destination des élus avec l'ADEME ;
- une visite de la ville de Ville-sur-Yron, «Ecovillage» au porte du SCoTAM.

>> 5e rencontre (16 octobre 2020)

Accueillis dans les locaux de Rives de Moselle, le réseau a partagé ses expériences et initiatives autour de la thématique des mobilités durables.

« Comment aménager un réseau de mobilité douce et conforter sa fréquentation ? »

Au programme :

- Montage de projet, accompagnement et subventionnement ;
- Comment animer et faire vivre le réseau de mobilité douce ?

PEPS : Projet Expérimental avec le Public Scolaire
Initiation à l'aménagement du territoire auprès des scolaires

Le PEPS 2 engagé fin 2019 a dû être stoppé en mars 2020.

En partenariat avec le CAUE 57, la 3^{ème} édition du projet PEPS a débuté à la rentrée scolaire 2020-2021. Après une journée de formation des enseignants, les premiers ateliers en classe ont commencé dans les 6 écoles volontaires, représentant 8 classes dans les communes de Rombas et Moyeuvre-Grande pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ainsi que Dalem, Gomelange, Momerstroff et Volmerange-lès-Boulay pour la Communauté de Communes Houve Pays Boulageois.

En juin 2021, une journée commune d'animation et de partage des projets devrait être organisée à destination des classes et des élus des territoires concernés pour partager leur réflexion autour de la question :

«Quel territoire pour demain ?»

Dans ce cadre, le CAUE et le SCoTAM, accompagnent les enseignants et élèves pour s'approprier les questions de l'aménagement du territoire et du paysage à travers des lectures paysagères et des ateliers jeu en classe.



LES DÉLIBÉRATIONS 2020

L'année 2020 a vu s'organiser 4 réunions de Bureau préparatoire, 3 réunions de Bureau délibérant, 7 Comités syndicaux et 2 Commissions CDU

Bureau préparatoire du 28 janvier 2020

Comité syndical du 6 février 2020

Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 12 décembre 2019

Point 2 : Communication des décisions prises par le Bureau le 28 janvier 2020

Point 3 : Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020

Point 4 : Cession du site Web des Rencontres Nationales des SCoT à la Fédération nationale des SCoT

Point 5 : Adhésion à l'assurance chômage de Pôle Emploi

Point 6 : Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Bureau préparatoire du 20 février 2020

Comité Syndical du 4 mars 2020 (Absence de Quorum)

Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 6 février 2020

Point 2 : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2020

Point 3 : Contribution financière pour l'année 2020 des membres adhérents du Syndicat mixte

Point 4 : Budget Primitif de l'année 2020

Point 5 : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle arrêté le 11 février 2020

Comité Syndical du 10 mars 2020

Points identiques au Comité précédent

Comité Syndical du 23 juin 2020

Point 1 : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin

Point 2 : Adoption des procès-verbaux des réunions de Comité syndical des 4 et 10 mars 2020

Point 3 : Communication des décisions prises par le Président

Point 4 : Compte de gestion de l'exercice 2019.

Point 5 : Compte administratif de l'exercice 2019.

Point 6 : Affectation des résultats de l'exercice 2019.

Point 7 : Décision modificative n°1/2020 (Budget Principal 2020) relative à la cession à la Fédération nationale des SCoT du site Internet des Rencontres Nationales des SCoT (N° inventaire SG19012) et relative à l'ouverture de crédits pour l'amortissement d'études

Comité Syndical du 23 septembre 2020

Point 1 : Installation des délégués du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoTAM (suite au renouvellement général des assemblées des intercommunalités)

Point 2 : Election du Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 3 : Détermination du nombre de Vice-Présidents au Syndicat mixte du SCoTAM

Point 4 : Election des Vice-Présidents du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 5 : Charte de l' élu local

Point 6 : Élection des membres du Bureau du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 7 : Délégations du Comité Syndical au Président

Point 8 : Indemnité de fonction au Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 9 : Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission d'Appel d'Offres

Point 10 : Communication des décisions prises par le Président du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 11 : Mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 12 : Octroi d'une prime de responsabilité à la DGS du Syndicat mixte dans le cadre d'un changement de directeur

Bureau préparatoire du 1er octobre 2020

Comité Syndical du 15 octobre 2020

Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 23 juin 2020

Point 2 : Adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 3 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Point 4 : Mandat spécial : remboursement des frais de mission des élus

Point 5 : Délégation du Comité Syndical au Bureau concernant les avis sur les dossiers d'urbanisme

Point 6 : Délégation du Comité au Président concernant certains avis sur les dossiers d'urbanisme

Point 7 : Constitution d'une Commission Compatibilité des

Documents d'Urbanisme et désignation de ses membres

Point 8 : Constitution d'une Commission de suivi du Plan Paysages du Syndicat mixte du SCoTAM et désignation de ses membres

Point 9 : Désignation des représentants du Syndicat mixte du SCoTAM à l'Assemblée Générale de l'AGURAM

Point 10 : Désignation des représentants du Syndicat mixte du SCoTAM à la Fédération nationale des SCoT

Point 11 : Adhésion au CAUE de la Moselle pour l'année 2020

Point 12 : Désignation des délégués CNAS (élus et agents) pour le mandat 2020 – 2026

Point 13 : Mise à jour de l'organigramme du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 14 : Modification du dispositif de télétravail

Point 15 : Entretien Professionnel Annuel & Plan de formation

Point 16 : Régime Indemnitare

Point 17 : Document unique d'évaluation des risques professionnels

Point 18 : 3ème Convention de moyens généraux entre Metz Métropole et le Syndicat mixte du SCoTAM

Point 19 : Adoption de la charte informatique

Point 20 : Convention InterSCoT avec les 3 agences d'urbanisme SCALEN-AGURAM-AGAPE

Point 21 : Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire – signature d'une convention avec la Préfecture de la Moselle et désignation d'un tiers de télétransmission

Point 22 : Décision modificative n°2/2020 (Budget Principal 2020) relative à l'intégration de frais d'études

Point n°23 - Assurance « risques statutaires »

Bureau préparatoire du 30 novembre 2020

Comité Syndical du 10 décembre 2020

Point 1 : Adoption des procès-verbaux des réunions de Comité syndical des 23 septembre et 15 octobre 2020

Point 2 : Communication des décisions prises par le Bureau le 21 septembre et 30 novembre 2020

Point 3 : Communication des décisions prises par le Président

Point 4 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Point 5 : Modification de représentants au Syndicat mixte du SCoTAM pour Metz Métropole (Messieurs GRIVEL et KURTZMANN)

Point 6 : Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2021

Point 7 : Modification du siège du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 8 : Modification de la localisation des bureaux du Syndicat mixte du SCoTAM

BUREAUX DÉLIBÉRANTS

CDU du 20 janvier 2020

Bureau délibérant du 28 janvier 2020

Point 1 : Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de ROZERIEULLES

Point 2 : Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de MARANGE-SILVANGE

Point 3 : Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de PONTOY

Bureau délibérant du 21 septembre 2020

Point 1 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de SILLEGNY (n'ayant pas fait l'objet d'une CDU)

Point 2 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de PLESNOIS (n'ayant pas fait l'objet d'une CDU)

CDU du 19 novembre 2020

Bureau délibérant du 30 novembre 2020

Point 1 : Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de SEMECOURT



LES COMMISSIONS CDU, CAO ET PLAN PAYSAGES

Commission CDU (Compatibilité des Documents d’Urbanisme)

Avant le 20 septembre 2020 :
Président : Monsieur Christian PETIT (CC Haut Chemin - Pays de Pange)

- Monsieur Jean BAUCHEZ - Metz Métropole
- Monsieur Michel COULETTE - CC Mad & Moselle
- Madame Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINÉ - CC Sud Messin
- Monsieur Henri HASSER - Metz Métropole
- Monsieur Michel HOZE - CC Rives de Moselle
- Monsieur Jean-Yves LE BER - Metz Métropole
- Monsieur Richard LIOGER - Metz Métropole
- Monsieur Roger PEULTIER - Metz Métropole
- Monsieur Jean-Marc ROSIER - Metz Métropole
- Monsieur Jean-François SCHMITT - Metz Métropole
- Monsieur Joel SIMON - CC Haut Chemin - Pays de Pange
- Madame Georgette STEINMETZ - CC Houve - Pays boulageois
- Madame Marilyn WEBERT - Metz Métropole

Après le 20 septembre 2020 :
Président : Monsieur Denis BLOUET (CC Mad & Moselle)

- Monsieur Pascal GANDOUIN - CC Rives de Moselle
- Monsieur André HOUPERT - CC Haut Chemin - Pays de Pange
- Madame Amandine LAVEAU-ZIMMERLE - Metz Métropole
- Monsieur Yves MULLER - CC Pays Orne Moselle
- Monsieur Victorien NICOLAS - CC Sud Messin
- Monsieur Roger PEULTIER - Metz Métropole
- Monsieur Thierry UJMA - CC Houve Pays boulageois
- Madame Marilyn WEBERT - Metz Métropole

CAO (Commission d’Appel d’Offres)

Avant le 20 septembre 2020 :
Président : Monsieur Henri HASSER (Metz Métropole)

- Monsieur Denis BLOUET - CC Mad & Moselle
- Monsieur Patrice BOURCET - Metz Métropole
- Monsieur Daniel DEFAUX - Metz Métropole
- Monsieur Lionel FOURNIER - CC Pays Orne Moselle
- Monsieur Julien FREYBURGER - CC Rives de Moselle
- Madame Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINÉ - CC Sud Messin
- Monsieur André HOUPERT - CC Haut Chemin - Pays de Pange
- Monsieur Sébastien KOENIG - Metz Métropole
- Monsieur Roger PEULTIER - Metz Métropole
- Monsieur Christian PETIT - CC Haut Chemin - Pays de Pange

Après le 20 septembre 2020 :
Président : Monsieur Henri HASSER (Metz Métropole)

- Membres titulaires :
- Madame LAVEAU-ZIMMERLE - Metz Métropole
 - Monsieur BLOUET - CC Mad & Moselle
 - Madame TORLOTING - CC du Sud Messin
 - Monsieur GANDOUIN - CC Rives de Moselle
 - Monsieur ANGELAUD - CC du Sud Messin

- Membres suppléants :
- Monsieur HOUPERT - CC Haut Chemin - Pays de Pange
 - Monsieur SCHUTZ - CC de la Houve et du Pays Boulageois
 - Madame ANCEL - Metz Métropole
 - Monsieur BAUCHEZ - Metz Métropole
 - Monsieur LOSCH - Metz Métropole

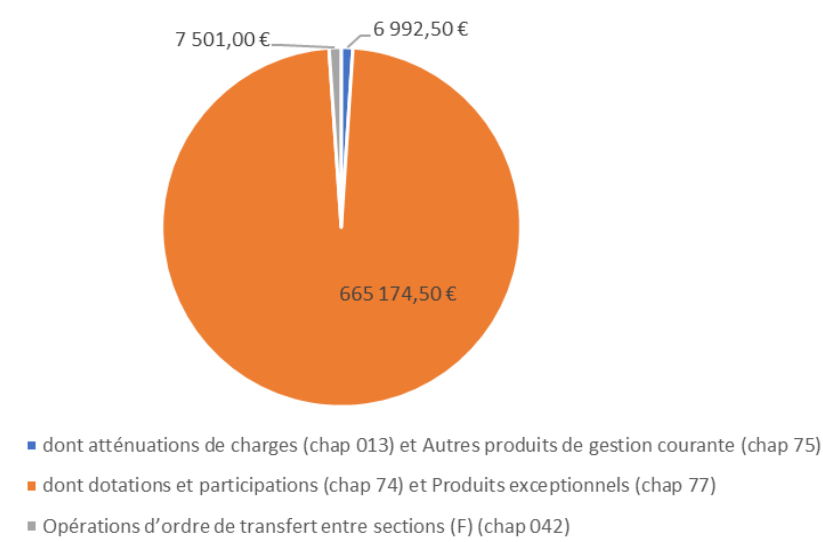
Commission de suivi et de mise en oeuvre du Plan Paysages

- Nos 7 élus Ambassadeurs :
- Monsieur GLESER (Metz Métropole)
 - Monsieur GULINO (CC Haut-Chemin Pays de Pange)
 - Monsieur HERENCIA (CC Haut-Chemin Pays de Pange)
 - Monsieur SCHUTZ (CC Houve Pays boulageois)
 - Monsieur ANDRE (CC Mad & Moselle)
 - Monsieur SCHWEITZER (CC Pays Orne Moselle)
 - Madame ROUSSEAU (CC Rives de Moselle)
 - Monsieur ANGELAUD (CC Rives de Moselle)
 - Monsieur NICOLAS (CC Sud Messin)

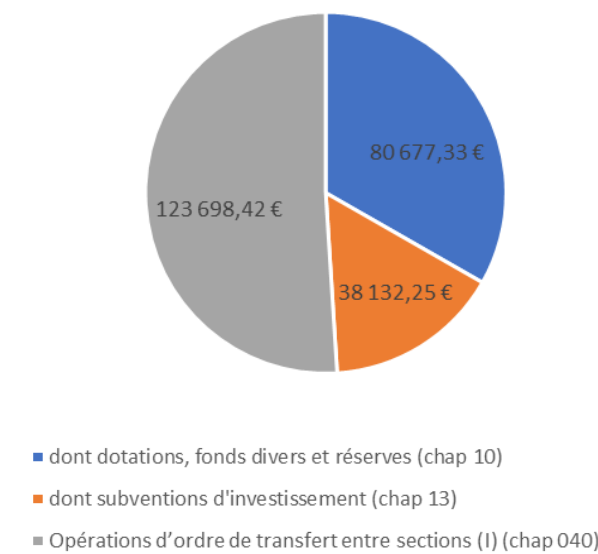
- ainsi que 7 agents territoriaux :
- Madame LAJOUX (Metz Métropole)
 - Madame MOUGEOT (CC Haut-Chemin Pays de Pange)
 - Monsieur DANNER (CC Houve Pays Boulageois)
 - Madame RETHORET (CC Mad & Moselle)
 - Monsieur LOGNON (CC Pays Orne Moselle)
 - Monsieur WONNER (CC Rives de Moselle)
 - Monsieur JAMAIN (CC Sud Messin)

LE BUDGET 2020

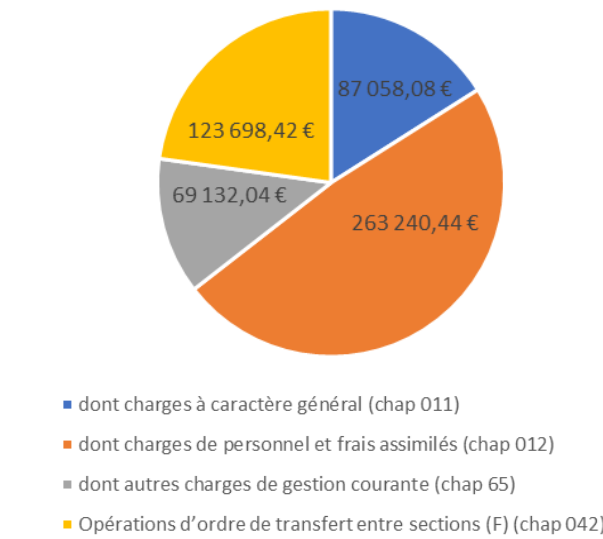
RECETTES 2020
Recettes de fonctionnement : 679 668,00 €



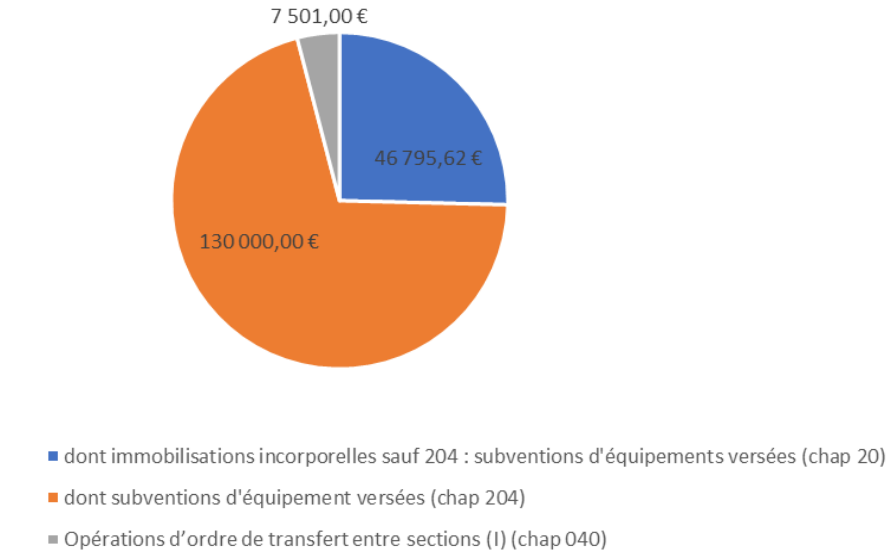
Recettes d’investissement : 242 508,00 €



DEPENSES 2020
Dépenses de fonctionnement : 543 128,98 €



Dépenses d’investissement : 184 296,62 €





PERSPECTIVES 2021

10 axes de travail à l’horizon 2021



Consolider le projet de SCoTAM suite aux consultations et à l’enquête publique

Analyse des remarques et propositions d’évolution du dossier de SCoTAM au regard des observations et contributions dans un objectif d’approbation du document par le Comité syndical en juin 2021.



Formaliser un projet de DAAC.

Pourquoi et comment réguler les implantations commerciales à travers le SCoT ? Pourquoi et comment élaborer un DAAC ? Décryptage, enjeux et définition de la stratégie commerciale.



Mettre en œuvre des actions du Plan Paysages.

Poursuivre les actions initiées en 2020 et développer les travaux dans le cadre des partenariats établis.



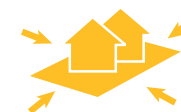
Poursuivre les travaux en matière de mobilité

Exploitation thématique des données de l’Enquête déplacement, focus vélo, mobilité au sein de l’InterSCoT du Sillon Lorrain.



Initier l’observatoire du territoire et suivre les évolutions territoriales pour préparer le bilan à 6 ans du SCoTAM

Suivre la production de logements et l’économie du foncier, les mettre en perspective avec le scénario démographique sur lequel est calibré le SCoTAM



Encourager l’utilisation économe du foncier et la moindre imperméabilisation des sols dans les aménagements

Appréhender et promouvoir les techniques, pratiques et outils plus durable, s’inscrire dans les réflexions régionales (SRADDET) et nationales (Zéro Artificialisation Nette).



Moderniser les outils de communication du Syndicat mixte

Refonte du site web, mise à jour des Cahiers d’application du SCoT et amorce de cahiers sur les nouveaux sujets du SCoTAM II pour faciliter l’application des dispositions du SCoT II et intégrer la démarche paysagère dans les projets territoriaux.



Reconduire les sorties terrains & visites de site ou d’opérations

Permettant ainsi de diffuser les expériences et les bonnes pratiques, illustrer certains enjeux.

PEPS

Poursuivre le projet PEPS mené en partenariat avec l’Éducation nationale et le CAUE de la Moselle

Eduquer le jeune public et les enseignants à l’aménagement durable et à la préservation des paysages.



Développer le réseau TransitionS

Favoriser les liens entre les EPCI et les partenaires, développer une culture commune, mettre en œuvre des actions communes, etc.



Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

Siège : 1 place du Parlement de Metz - CS 30 353- 57000 METZ Cedex 1

Bureau : 14, rue de la Mouée, 57070 METZ ACTIPOLE

Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM

Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM, AGURAM